

ÉLEVEURS OVINS, VOUS AVEZ DROIT A UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR PROTEGER VOTRE TROUPEAU CONTRE LA FCO

OU COMMANDER LES PRODUITS ?

Chez votre vétérinaire sanitaire

- Vaccins
- Insecticide *pour-on*
- Acte de vaccination



Auprès du GDS Corse (uniquement pour les adhérents au PSE)

- Vaccins
- Insecticide *pour-on*

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER ET QUEL EST LE MONTANT PRIS EN CHARGE ?

1

J'envoie ma *facture acquittée* au GDS
Corse avant le 10 juillet 2022
accompagnée de mon RIB (prises en
charge des **factures acquittées** entre
le 20/10/2021 et le 31/05/2022)

2

Le GDS me rembourse **dans la limite de** :

- 1 intervention vétérinaire / élevage
- 1 facture d'insecticide et de vaccin / élevage
(correspondant aux animaux recensés)

QUE VA-T-ON ME REMBOURSER ?

Vaccins, insecticide, acte vétérinaire (pour lutter contre la FCO dans mon troupeau)

80% remboursé

**20% restant à ma
charge**

Limite de remboursement :

- **Vaccins** : 80% de la facture avec un montant de remboursement maximum de 2 € HT/dose et 1 dose/animal
- **Insecticide *pour-on*** : 80% de la facture avec un remboursement maximum de 0.70 € HT/animal recensé
- **Visite et acte de vaccination vétérinaire** : 80% de la facture avec un remboursement maximum de 69.8 € HT/visite + 0.64 € HT /animal

Contactez l'ILOCC ou le GDS

ILOCC : Station expérimentale d'Altiani – 20251 ALTIANI
Tél : 06.74.64.08.07
ilocc@orange.fr

Tél GDS Ajaccio : 04 95 24 26 95
Tél GDS Ponte-Leccia : 04 95 46 39 78
Email : gdsconse@reseaugds.com

